

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suspension des chasses traditionnelles : quand le droit cède au dogmatisme vert !

26 octobre 2021 à Issy-les-Moulineaux

Le Conseil d'Etat vient de rendre une décision insupportable et inacceptable pour tous les chasseurs de France dans les contentieux sur les chasses traditionnelles (chasse de l'alouette aux pentes, à la matole dans le Sud-Ouest et tenderies ardennaises des grives, vanneaux et pluviers).

Cette décision de suspendre les autorisations pour ces chasses est particulièrement inique. Elle démontre un acharnement sans précédent de la plus haute juridiction administrative française contre l'ensemble des chasses traditionnelles, sans logique au regard de sa propre jurisprudence depuis 30 ans et sans nouveau fondement juridique sérieux. La FNC conteste le caractère d'urgence de cette décision. Le taux de prélèvement de ces espèces est inférieur à 0.1 % de leur mortalité naturelle, conformément au droit Européen.

Ces nouveaux arrêtés (2021-2022) avaient été pris par le Gouvernement il y a quelques jours, avec le souci authentique de répondre aux interrogations qui ont poussé le Conseil d'Etat à annuler les précédents, en août dernier.

Aujourd'hui, cette haute juridiction persiste et signe dans ses dérives, plus sensible à l'idéologie verte bien-pensante qu'à sa propre jurisprudence. Ni l'état des populations des espèces concernées, ni les méthodes de capture qui sont encadrées par la directive européenne « oiseaux » n'ont changé, depuis l'époque encore récente où le Conseil d'Etat autorisait un quota de prélèvements annuels (décembre 2019).

Suite à la décision de cette même juridiction d'interdire la chasse à la glu en juin dernier, sa doctrine est donc claire. Le droit a cédé sous la pression de la morale ambiante et du dogmatisme vert qui n'a que le mot « interdiction » à la bouche. Pour preuve, lors de l'évènement du 4 octobre organisé par le Conseil d'Etat, « La nuit du Droit » consacré à l'écologie, seule la LPO a été invitée à débattre et à siéger aux côtés des plus hauts membres du Conseil d'Etat.

C'est un Conseil d'Etat versatile sur tous les sujets écologiques, qui fracture la culture rurale française et brise le mode de vie de millions de ruraux. Il devient impératif que les dossiers emblématiques de la chasse française retrouvent le chemin du pragmatisme



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

car les chasseurs font la preuve, au quotidien, de leur implication concrète pour la sauvegarde de la biodiversité.

Pour Willy Schraen, président de la FNC : *« J'ai beaucoup de colère et d'amertume suite à cette décision. Je ne comprends pas cet acharnement moralo-juridique à emmerder une poignée de chasseurs passionnés qui pratiquent ces chasses qui n'ont pas d'enjeu en termes de biodiversité, notamment au regard du très faible nombre d'individus pouvant être prélevés avec ces techniques emblématiques de nos traditions rurales. Pour nous, les chasses traditionnelles sont l'essence même de la passion de la chasse. Et, elles ont un impact culturel qui va au-delà du seul monde de la chasse. Faire reconnaître ces chasses est une nécessité. Il nous faut engager une véritable opération de reconquête de nos valeurs rurales et de nos traditions qui sont décriées, bafouées et aujourd'hui interdites ! Le combat ne fait que commencer. Je ne lâcherai rien. »*

A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France près de 5 millions de personnes dont 1,03 million de pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

